



Tours, le 8 janvier 2013

DECLARATION LIMINAIRE AU C.T.L. DU 08/01/2013

L'examen de la situation des emplois de la D.D.F.I.P. d'Indre-et-Loire est un des points qui figure à l'ordre du jour de ce C.T.L., reconvoqué.

D'après les éléments qui nous ont été communiqués, le projet départemental prévoit pour 2013 la suppression de 18 emplois, déclinaison locale de l'objectif national de 2 023 ETP pour notre direction.

L'alibi des gains de productivité et des simplifications, régulièrement utilisé pour justifier la disparition des moyens humains et financiers, se heurte au principe de réalité. Jour après jour, remontent de divers services de ce département et d'ailleurs, des informations qui montrent que ceux-ci ont de plus en plus de difficultés pour assurer leurs missions : accueil du public dans de mauvaises conditions, incivilités, mal être au travail, budgets insuffisants.

Dans le même temps, ils doivent faire preuve d'adaptation à des réorganisations ou suppressions de structures, à des charges de travail supplémentaires et à des applications informatiques insuffisamment mises au point.

Les personnels sont au mieux résignés ou désabusés, trop souvent déprimés, et parfois désespérés.

Dans des structures fragilisées, ils se voient contraints de demander une limitation des horaires d'ouvertures de la réception du public afin de pouvoir continuer à assurer leurs missions.

Dans le même temps, en raison de l'augmentation des cotisations et du gel des traitements, leur pouvoir d'achat baisse inexorablement. Et comme si cela ne suffisait pas, les possibilités d'avancement de carrière ont été arbitrairement réduites pour 2012 et restent floues pour 2013. A la lecture des tableaux, on constate que des emplois A seraient implantés pour compenser des suppressions de B, des emplois B pour compenser des suppressions de C. Tous les cadres d'emploi seraient ils devenus interchangeables ?

De manière connexe, le budget de fonctionnement pour 2013, qui n'a pas encore été soumis à l'avis du CTL, est annoncé comme bien inférieur à celui de 2012, qui s'est avéré insuffisant.

Pour l'ensemble des raisons évoquées ci-dessus, les élus de FORCE OUVRIERE et de l'union C.F.T.C./U.N.S.A. considèrent ces baisses de moyens comme injustifiées et inacceptables : ils se prononceront « contre » ce projet de suppressions d'emplois.